



DÉCISION N°39/2024

OBJET : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA GÈNE - AVENANT 1

Madame le Maire de la Commune de Châteauneuf-sur-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23, et sa partie réglementaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL-17-2020 en date du 24 mai 2020 portant délégation de pouvoirs donnés par le Conseil Municipal à Madame le Maire, modifiée par les délibérations du Conseil Municipal n° DEL-13-2022 en date du 28 janvier 2022 et n° DEL-08-2024 en date du 26 janvier 2024 en ce qui concerne le quatrièmement,

Considérant qu'en application du quatrièmement de cette délibération, Madame le Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et de 500 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n°158/2022 du 24 novembre 2022, attribuant à l'entreprise INCA le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue de la gêne.

Vu le coût prévisionnel définitif des travaux qui est fixé à 2 561 140,00 € HT, soit 3 073 368,00 € TTC.

Vu les crédits qui sont inscrits sur l'AP 10035, article 2031 « Frais d'étude » fonction « 845 » Voirie communale du budget principal 2024 et suivants.

DECIDE

Article 1 : de fixer la rémunération du maître d'œuvre à 76 834,20 € HT, 92 201,04 € TTC, soit 3% du coût prévu des travaux.

Article 2 : de signer tous les documents se rapportant à cette modification en cours d'exécution.

Pour copie conforme.
Fait à Châteauneuf-sur-Loire,
Le huit avril 2024
Le Maire,
Florence GALZIN

Le Maire certifie, sous sa responsabilité,
Le caractère exécutoire du présent acte.
Le Maire, Florence GALZIN

Signé par :
Florence GALZIN
Date : 15/04/2024
Qualité : Maire